



COMMUNIQUE DE PRESSE

OCTOBRE 2006

Intoxication au monoxyde de carbone, incendies domestiques **A la maison, un réflexe en plus, c'est un risque en moins**

Chaque année avec le début de l'hiver et la baisse des températures, les intoxications au monoxyde de carbone et les incendies domestiques connaissent une recrudescence. Face à ces risques, le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, le Ministère de la Santé et des Solidarités, et l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES) se mobilisent et lancent dès le 2 octobre une nouvelle campagne nationale de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone et sur les incendies domestiques.

Tous les ans, on recense environ **6 000 intoxications et 300 décès** dont **150 d'origine domestique** dus aux intoxications au monoxyde de carbone*. **Le monoxyde de carbone (CO) est donc une des principales causes d'intoxication accidentelle en milieu domestique.** Dans la seule région Nord-Pas-de-Calais, le monoxyde est à l'origine de 40 décès et de 1 000 hospitalisations par an.

Les incendies domestiques sont également extrêmement fréquents : un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes et provoque **10 000 victimes chaque année** dont environ **460 décèdent**¹. Quand il ne tue pas, l'incendie domestique entraîne de graves séquelles physiques, respiratoires, traumatiques et psychologiques.

Les risques d'incendies domestiques et d'intoxications au monoxyde de carbone ont souvent **des origines** (négligences d'entretien ou de mise en conformité des installations), **un contexte** (premiers grands froids, arrivée de l'hiver) et **des conséquences** (intoxication, asphyxie, décès) **similaires**.

Le dispositif de la campagne 2006

L'objectif de cette nouvelle campagne d'information est de donner **au grand public les conseils de prévention** lui permettant de **mieux se protéger des risques d'intoxications** au monoxyde de carbone et **d'incendies domestiques**. Elle s'appuie sur des outils spécifiques en fonction du risque (intoxication au CO ou incendie domestique) :

> **Un dispositif radio commun** déclinera deux spots pour la prévention des incendies et deux spots pour la prévention des intoxications au monoxyde de carbone. La campagne sera diffusée du **2 au 22 octobre 2006** sur les grandes antennes nationales de radio ainsi que sur quelques radios communautaires.

> **Un dépliant spécifique pour chacun des risques** sera également mis à la disposition du grand public au **début du mois d'octobre** : un nouveau dépliant exclusivement dédié aux risques d'intoxication au CO et la réédition du dépliant 2005 contenant les informations principales et gestes de prévention des incendies domestiques. Ces deux dépliants seront tirés respectivement à 1 million d'exemplaires.

> Pour compléter le dispositif, **deux affichettes** reprenant **les visuels et les conseils des deux dépliants** seront diffusées à 100 000 exemplaires chacune. Dépliants et affichettes seront distribués gratuitement notamment par les préfetures, les DRASS, les DDASS, les sapeurs pompiers, les associations concernées...

CONTACT PRESSE

INPES Sandra Garnier – Tél. : 01 49 33 23 06 – Email : sandra.garnier@inpes.sante.fr

* Chiffres obtenus par extrapolation des chiffres de la région parisienne.

¹ Source InVS – BEH n°19-20/2004 – Les accidents causés par le feu ont provoqué 460 décès en 1999.